



MICROFICHE N°

30202

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

194 JUL 1970

 OYE DE SYNTHÈSE

• SUR LES ÉTUDES ET PROGRAMME DE RECON-
VERSION DU VIGNOBLE

Avril 1971

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DE LA PRODUCTION
AGRICOLE
Bureau d'Etudes

Note de Synthèse

Sur les études et programmes de reconversion du vignoble



GÉNÉRALITÉS :

L'état sanitaire du vignoble actuel, son âge, les faibles rendements enregistrés depuis quelques années font qu'il est nécessaire d'en prévoir le renouvellement sur de nouvelles bases, adaptées à la conjoncture actuelle qui laisse présager un marché potentiel important; de plus, il est important de noter que la conception du vignoble et les techniques culturales utilisées avant 1954 étaient surtout le fait de viticulteurs Européens dont les objectifs particuliers ne sont absolument plus à prendre en considération à l'heure actuelle.

Aussi, le Ministère de l'Agriculture a-t-il entrepris une étude exhaustive de reconversion technique et de restructuration complète du secteur Viti-vinicole.

Un inventaire complet des parcelles de vigne a été établi ainsi qu'un plan détaillé des arrachages et plantations à effectuer.

Ce plan de reconversion commencé en Octobre 1968 par le Ministère de l'Agriculture et achevé fin 1970 fait apparaître quatre éléments fondamentaux :

- 1°) La situation des différentes parcelles de vigne existantes en 1970 : état sanitaire, âge et situation foncière.
- 2°) Les calendriers d'arrachages et de plantations annuels.
- 3°) L'élimination des zones viticoles marginales (non favorables à la vigne) du fait de la climatologie, de la pédologie ou de la situation géographique de ces vignes par rapport aux caves de vinification.
- 4°) Les limites des zones favorables à la vigne.

La reconversion et la reconstitution du vignoble permettront d'aboutir aux résultats suivants :

Surface maximum du vignoble de cuve du Cap-Bon	=	15000	Ha
" " " " " " de Bizerte	=	12000	Ha
" " " " " " de Tunis	=	5500	Ha
" " " " " " de Béja et Jendouba	=	500	Ha
Soit une superficie plafond de	=	33000	Ha

Dans chacun des Gouvernorats étudiés, des zones auront donc une vocation viticole certaine et des limites géographiques précises tandis que d'autres seront classées "non favorables à la culture rationnelle de la vigne" les viticulteurs situés dans ces dernières devront donc, dans leur intérêt, se reconverter.

BILAN DES ETUDES :

- A) Superficie totale des zones enquêtées = 52300 Ha
- B) Superficie réelle complantée en vigne en 1970 = 33000 Ha
dont 27000 hectares en plein et 6000
hectares en intercalaires avec des oliviers.
- C) Bilan de la reconversion :

- 1°) Surface des vignes marginales (MR) reconverties ou à reconverter en arboriculture, cultures annuelles ou pâturages :

Arrachés entre 1962 et 1970 et reconvertis :	6,900	Ha
À arracher et à reconvertir :	13,600	Ha
	=	20,500 Ha

GÉNÉRALITÉS :

L'état sanitaire du vignoble actuel, son âge, les faibles rendements enregistrés depuis quelques années font qu'il est nécessaire d'en prévoir le renouvellement sur de nouvelles bases, adaptées à la conjoncture actuelle qui laisse présager un marché potentiel important; de plus, il est important de noter que la conception du vignoble et les techniques culturales utilisées avant 1954 étaient surtout le fait de viticulteurs Européens dont les objectifs particuliers ne sont absolument plus à prendre en considération à l'heure actuelle.

Aussi, le Ministère de l'Agriculture a-t-il entrepris une étude exhaustive de reconversion technique et de restructuration complète du secteur Viti-vinicole.

Un inventaire complet des parcelles de vigne a été établi ainsi qu'un plan détaillé des arrachages et plantations à effectuer.

Ce plan de reconversion commencé en Octobre 1968 par le Ministère de l'Agriculture et achevé fin 1970 fait apparaître quatre éléments fondamentaux :

- 1°) La situation des différentes parcelles de vigne existantes en 1970 : état sanitaire, âge et situation foncière.
- 2°) Les calendriers d'arrachages et de plantations annuels.
- 3°) L'élimination des zones viticoles marginales (non favorables à la vigne) du fait de la climatologie, de la pédologie ou de la situation géographique de ces vignes par rapport aux caves de vinification.
- 4°) Les limites des zones favorables à la vigne.

La reconversion et la reconstitution du vignoble permettront d'aboutir aux résultats suivants :

Surface maximum du vignoble de cuve du Cap-Bon	=	15000	Ha
" " " " " " de Bizerte	=	12000	Ha
" " " " " " de Tunis	=	5500	Ha
" " " " " " de Béja et Jendouba	=	500	Ha
Soit une superficie plafond de	=	33000	Ha

Dans chacun des Gouvernorats étudiés, des zones auront donc une vocation viticole certaine et des limites géographiques précises tandis que d'autres seront classées "non favorables à la culture rationnelle de la vigne" les viticulteurs situés dans ces dernières devront donc, dans leur intérêt, se reconverter.

BILAN DES ETUDES :

- A) Superficie totale des zones enquêtées = 52300 Ha
- B) Superficie réelle complantée en vigne en 1970 = 33000 Ha
dont 27000 hectares en plein et 6000
hectares en intercalaires avec des oliviers.
- C) Milan de la reconversion :

- 1°) Surface des vignes marginales (MR) reconverties ou à reconvertir en arboriculture, cultures annuelles ou pâturages :

Arrachés entre 1962 et 1970 et reconvertis : 6,900 Ha
 A arracher et à reconvertir : 13,600 Ha
 = 20,500 Ha

2°) Surface des aînes qui constitueront le futur vignoble :

Arrachés entre 1962 et 1970 replantables	: 2,200 Ha
A arracher et replantables	19,500 Ha
Terres nues à vocation vigne	11,300 Ha
TOTAL	= 33,000 Ha

CALENDRIER DES ARRACHAGES :

Gouvernorats	1970 Ha	71/72 Ha	73/76 Ha	77/80 Ha	81 à 86 Ha	Total Ha
Cap-Bon	1964	1078	3515	4108	8750	19140
Biserte	151	51	449	1033	2706	4390
Tunis	23	705	3113	2035	3266	9150
Béja-Jendouba	14	46	20	125	114	310
TOTAL	1882	1880	7097	7301	14836	33000

Compte tenu des arrachages fixés ci-dessus et d'un rendement moyen de 17 Hl/Ha pour le Cap-Bon, 10 Hl/Ha pour Tunis et 40 Hl/Ha pour Biserte, l'évolution de la production oenologique annuelle (1) de l'ancien vignoble peut être estimée ainsi (en milliers d'Hl) :

1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
0	556	541	514	486	459	431	396	363	329	295	247	236

CALENDRIER DES PLANTATIONS NOUVELLES

Compte tenu de l'état actuel des pépinières et en fonction des possibilités de multiplication de pieds-mères et de greffons soins, la cadence de plantation suivante a été adoptée dans l'étude :

300 Ha/an de 1971 à 1974
500 Ha en 1975
1000 Ha en 1976
2000 Ha/an de 1977 à 1987
1516 Ha en 1988
785 Ha/an de 1989 à 1995.

PRODUCTION ANNUELLE DU NOUVEAU VIGNOBLE

Pour le calcul de cette production, les normes moyennes suivantes ont été adoptées :

<u>Mise en production :</u>	Première année	: 0 Hl
	Seconde "	: 0 Hl
	Troisième "	: 9 Hl
	Quatrième "	: 22 Hl
	Cinquième "	: 34 Hl
	Sixième "	: 45 Hl

Compte tenu des surfaces plantables annuellement, les productions du nouveau vignoble peuvent être estimées ainsi (en milliers d'hl) :

Années	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88
Production	2	9	19	33	48	70	111	172	251	342	431	521	611	701	881	971

SITUATION POTENTIELLE

La production potentielle cumulée pour l'ancien et le nouveau vignoble sera donc de (en milliers d'hl) :

Années	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88
en no- le	570	556	541	514	486	459	431	393	363	329	295	247	236	206	177	147	118	89	60
de	-	-	-	2	9	19	33	48	70	111	172	251	342	431	521	611	701	881	971
al	1570	1556	1541	1516	1495	1478	1464	1444	1433	1440	1467	1498	1578	1637	1678	1758	1819	1970	1031

**SUPERFICIES ET POURCENTAGES DES DIFFERENTS CEPAGES
DE TUNISIE (1970)**

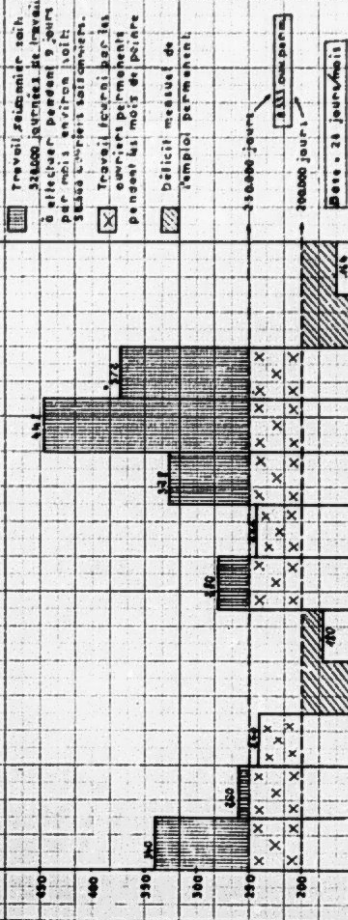
CEPAGES	SUPERFICIES (Ha)	POURCENTAGES
Carignan	14 477	4,50
Alicante grenache	7 481	2,30
Muscat d'alexandrie	1 691	0,50
Muscat d'Italie	1 483	0,45
Cinsault	955	0,30
Alicante bouachel	1 086	0,30
Ressagui	735	0,20
Pédroximènes	727	0,20
Clairette	445	0,13
Reine des vignes	149	0,05
Insolia	98	0,03
Bèlidi	143	0,04
Cataratto	81	0,02
Mourvedre	79	0,02
Monique	64	0,01
Mersegüera	98	0,03
Nero.amaro	50	0,01
Rosaki	10	} 0,1
Chasselas	15	
Nocéra	9	
Ugni blanc	4	
Cardinal	1	
Marsala	8	
Sultanine	2	
Parcelles en cépages mélangés	2 966	0,90
TOTAL	32 857	100%

REPARTITION MENSUELLE DE L'EMPLOI

jours en milliers

-LEGENDE-

- Travail saisonnier soit 32000 journées de travail à effectuer pendant 9 jours par mois environ soit 32000 L'emploi saisonnier.
- Travail fourni par les ouvriers permanents pendant les mois de pointe
- Déficit mensuel de l'emploi permanent



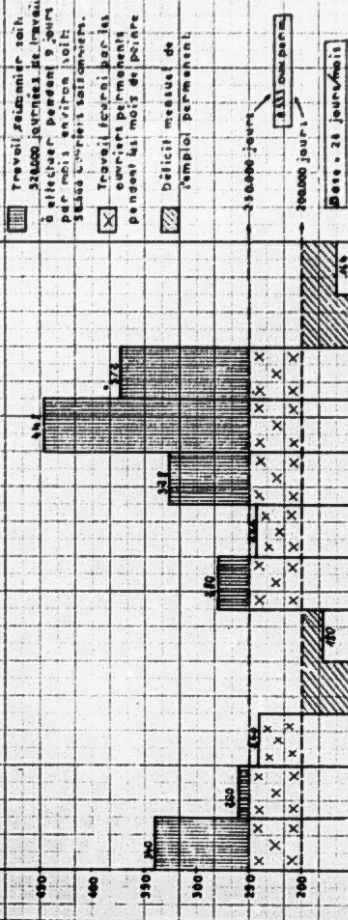
mois

REPARTITION MENSUELLE DE L'EMPLOI

jours en milliers

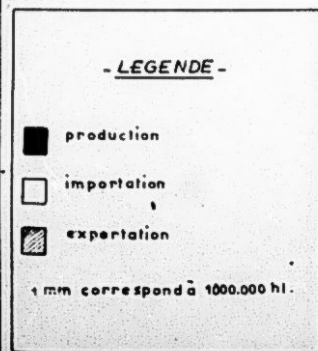
-LEGENDE-

- Travail saisonnier soit 32000 journées de travail à effectuer pendant 9 jours par mois environ soit 32000 L'emploi saisonnier.
- Travail fourni par les ouvriers permanents pendant les mois de pointe
- Déficit mensuel de l'emploi permanent

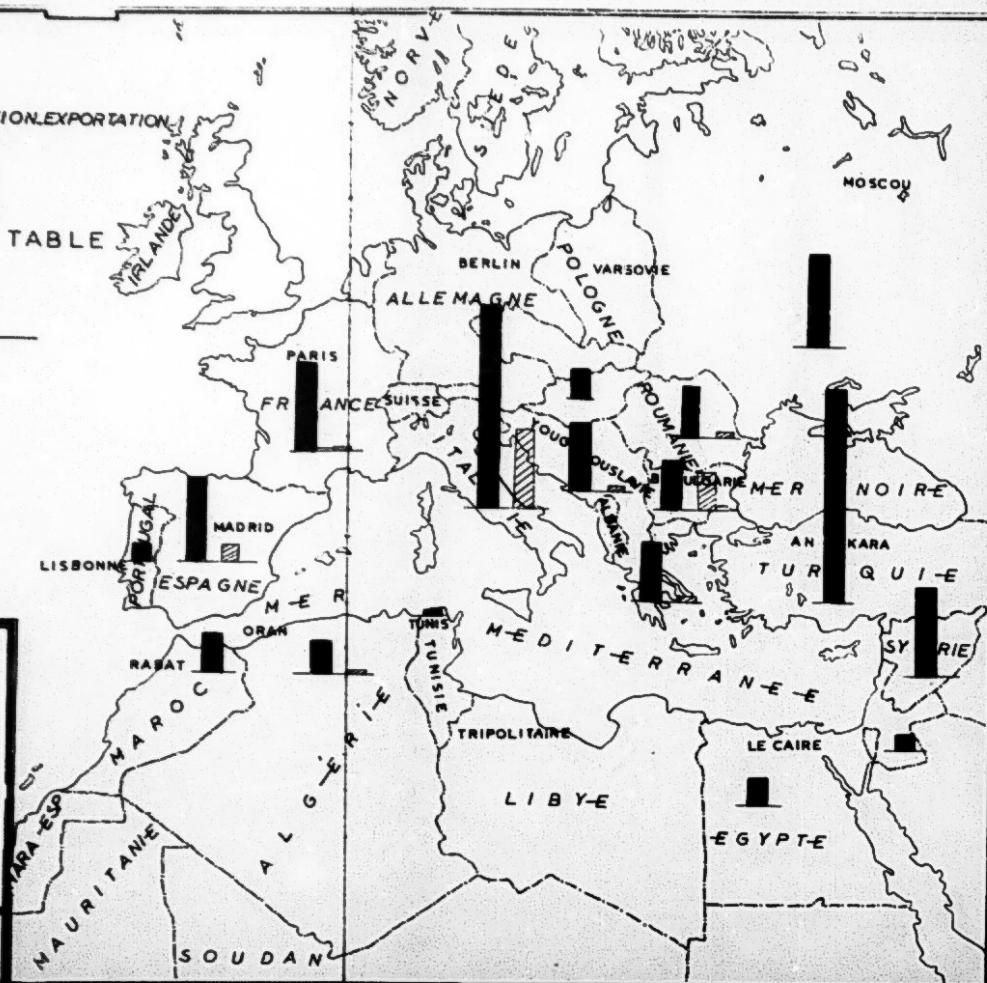
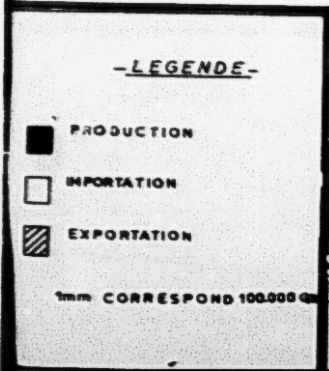


mois

PRODUCTION - IMPORTATION - EXPORTATION
DES
VINS



PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION
DE
RAISIN DE TABLE



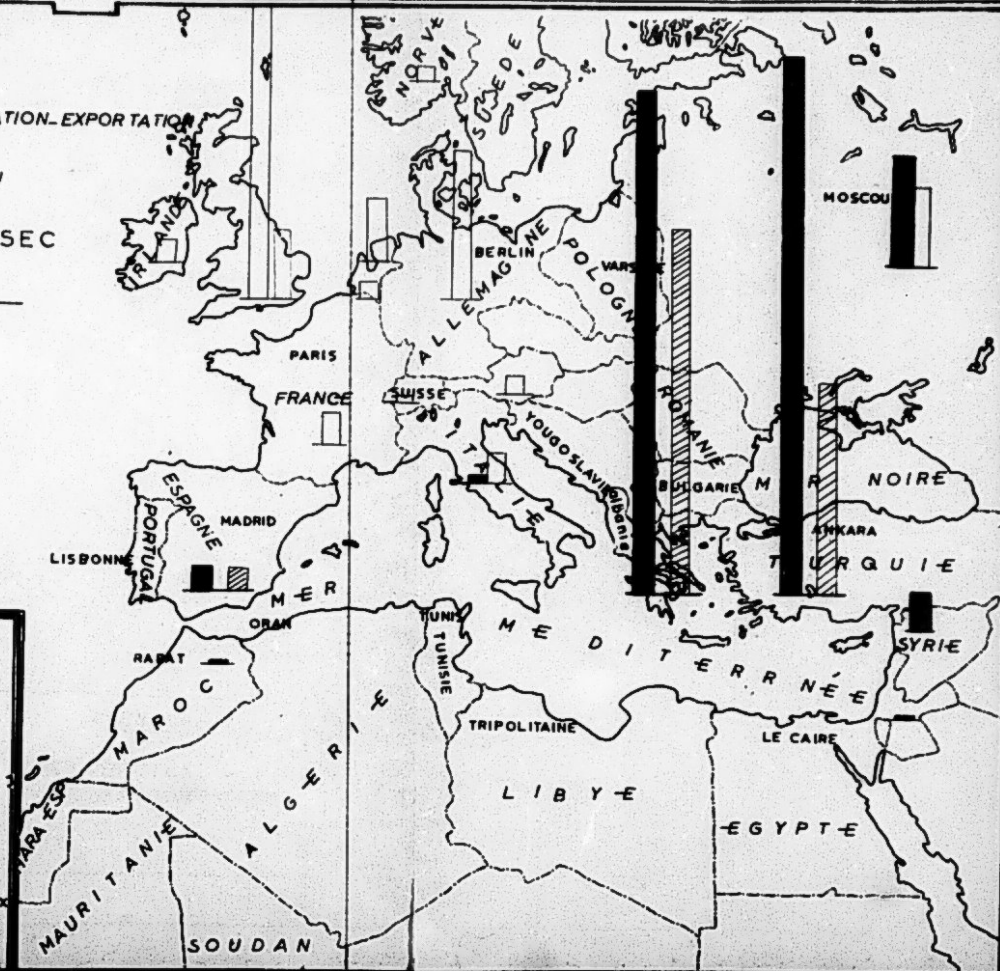
PRODUCTION-IMPORTATION-EXPORTATION

DU
RAISIN SEC

-LEGENDE-

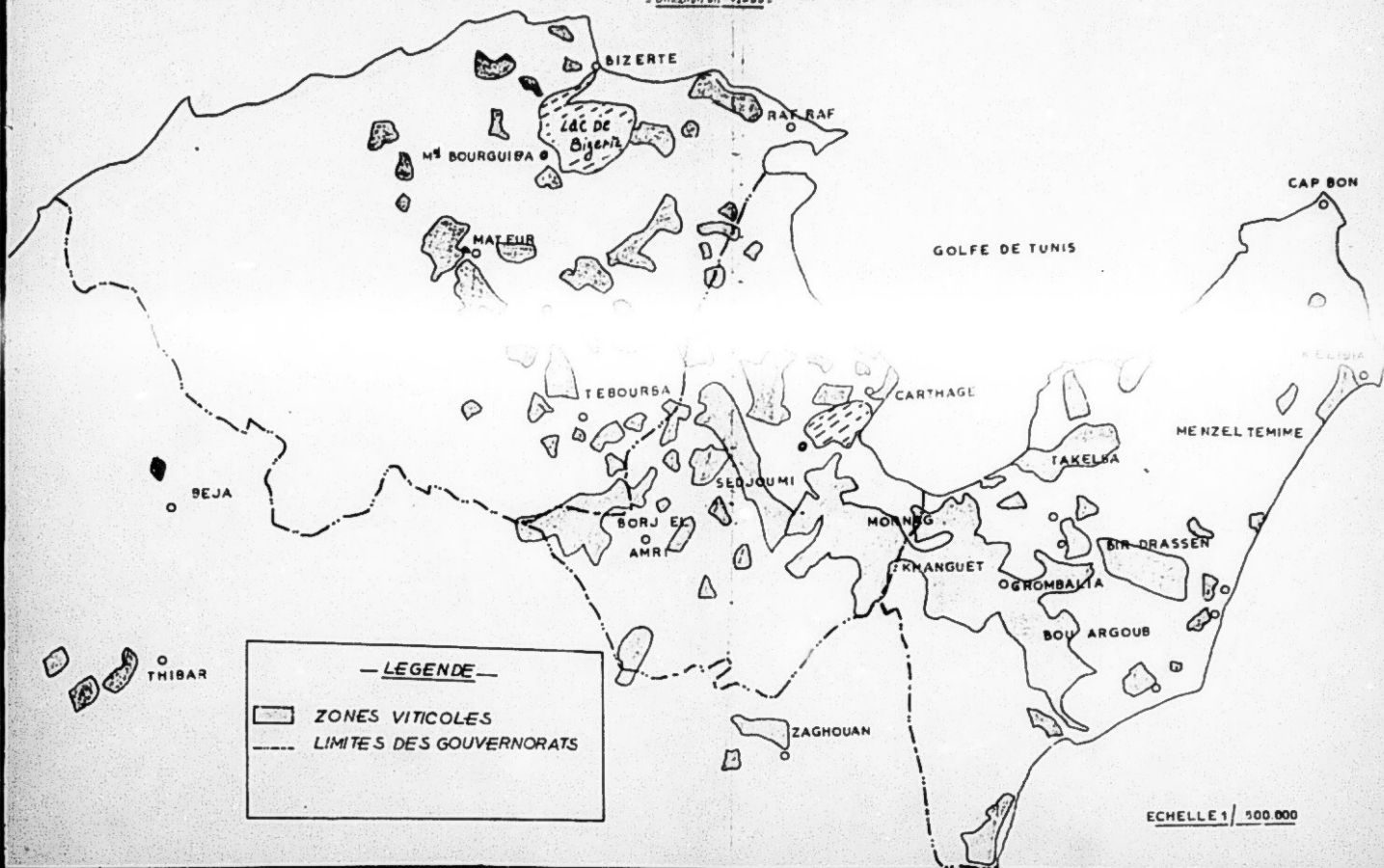
-  PRODUCTION :
-  IMPORTATION :
-  EXPORTATION :

1mm CORRESPOND 10000 QX



— CARTE VITICOLE DE TUNISIE —

— Situation en 1966 —



— LEGENDE —



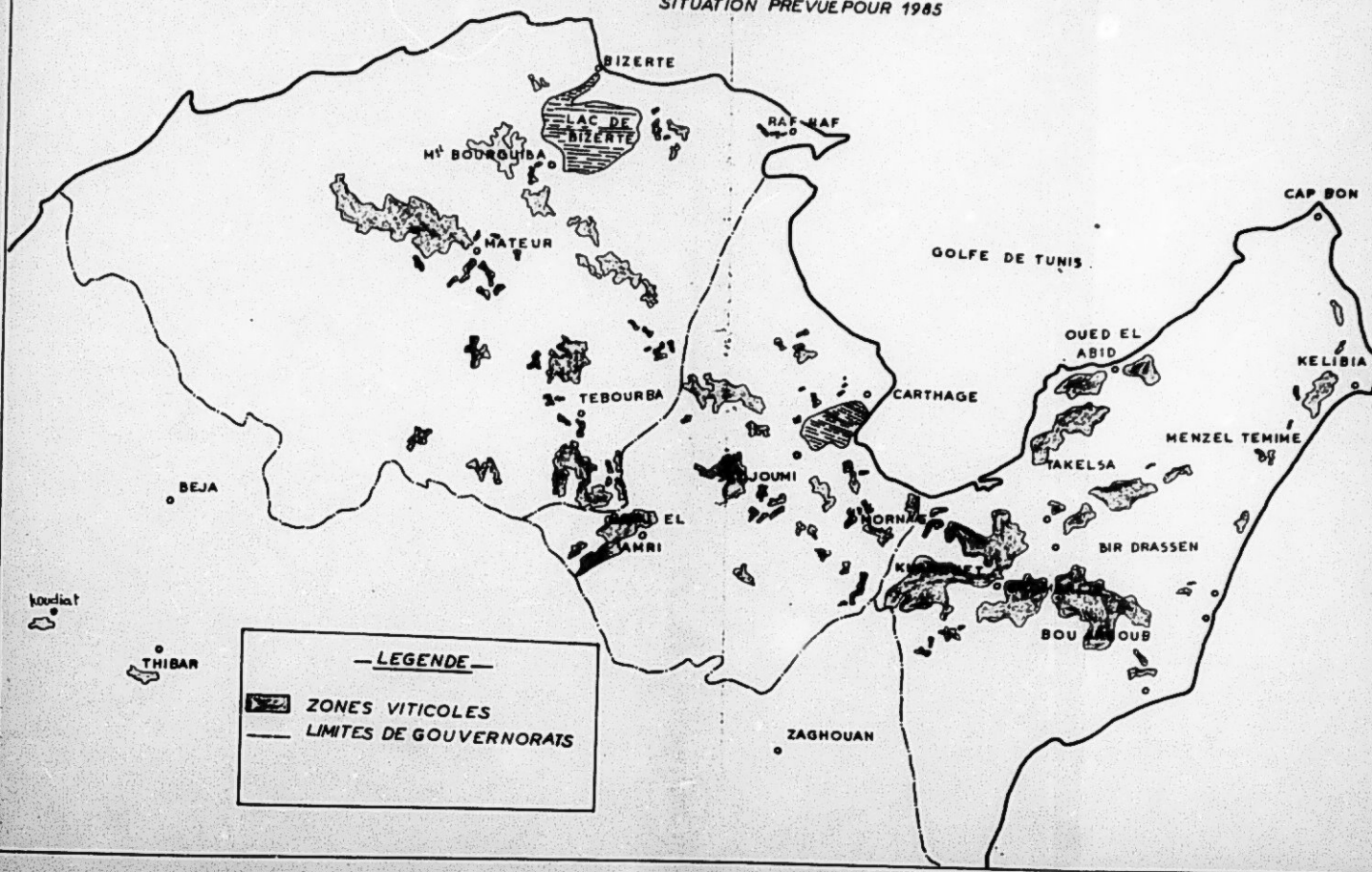
ZONES VITICOLES



LIMITES DE GOUVERNORATS

CARTE VITICOLE DE TUNISIE

SITUATION PREVUE POUR 1985



FIN

13.....

VUES